

Ce document constitue l'annexe de l'instruction n° 2013-07

Dénomination de l'Association :

PARTIE 1 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS ANNUELS

1. EFFECTIFS

1.1. Nombre d'adhérents ¹

1.1.1. Nouveaux adhérents durant l'année de référence

1.1.2. CIF cessant d'adhérer et radiés durant l'année de référence

1.1.3. Nombre total d'adhérents CIF au 31 décembre de l'année de référence

1.2. Personnel de l'Association

1.2.1. Nombre de salariés

1.2.2. Nombre de salariés équivalents temps plein

1.2.3. Nombre de bénévoles

1.2.4. Nombre de contrôleurs (sur pièces et sur place) ayant contrôlé au moins un adhérent de l'association durant l'année de référence ²

2. FORMATIONS

2.1. Nombre de formations

2.1.1. Nombre de formations dispensées par l'association

<i>Intitulés des formations</i>	<i>Thèmes abordés (référence aux thèmes du 2. de l'instruction)</i>

2.1.2. Nombre de formations sélectionnées par l'association

Préciser s'il s'agit d'un établissement promoteur de produits financiers

<i>Intitulé des formations</i>	<i>Thèmes abordés (référence aux thèmes du 2. de l'instruction)</i>	<i>Dénomination de l'organisme dispensant la formation</i>	<i>Etablissement promoteur de produits financiers Oui/Non</i>

2.1.3. Nombre total de formations

¹ Inclure les CIF personnes morales et CIF personnes physiques. Ne pas inclure les personnes physiques ayant le pouvoir de gérer ou d'administrer les CIF personnes morales, ni les personnes physiques employées par un CIF pour exercer des activités de conseil en investissements financiers.

² Inclure les contrôleurs salariés ou bénévoles de l'association et/ou les salariés du prestataire externe à qui les missions de contrôle des adhérents de l'association ont été confiées.

2.2. Participation aux formations

2.2.1. Engagement de l'association en termes de formation

2.2.2. Nombre moyen d'heures de formation auxquelles les personnes mentionnées à l'article 325-12-2 ont participé durant l'exercice

2.2.3. Respect par les adhérents de cet engagement quantitatif

Pourcentage de personnes mentionnées à l'article 325-12-2 respectant cet engagement %

Commentaire de l'association :

3. CONTROLES

3.1. Nombre de contrôles clos (incluant les contrôles délégués par l'AMF)

Année d'admission	Pourcentage d'adhérents ayant fait l'objet d'un contrôle sur place depuis leur adhésion	Pourcentage d'adhérents ayant fait l'objet de deux contrôles sur place depuis leur adhésion
2006	%	%
2007	%	%
2008	%	%
2009	%	%
2010	%	%
2011	%	%
2012	%	%
...	%	%

3.1.1. Nombre de contrôles sur place clos au cours de l'année de référence

3.1.2. Nombre de contrôles sur pièces clos au cours de l'année de référence

3.1.3. Respect par l'association de contrôler chaque adhérent au moins une fois tous les cinq ans :

Oui Non

En cas de réponse négative, expliquer les raisons et les mesures mises en place pour y remédier :

3.1.4. Précisions en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Contrôles effectués	Nombre de CIF contrôlés	Nombre de contrôles sur place	Nombre de contrôles sur pièces	Commentaires
Contrôles effectués auprès des CIF domiciliés en France métropolitaine				
Contrôles effectués auprès des CIF domiciliés dans les DOM/COM				

Nombre de CIF contrôlés n'ayant procédé à aucune classification des risques	<input type="text"/>
Nombre total de déclarations de soupçon à TRACFIN recensées lors des contrôles sur place	<input type="text"/>
Nombre de CIF contrôlés ayant effectué plus de trois déclarations de soupçon à TRACFIN	<input type="text"/>
Nombre de CIF contrôlés n'ayant identifié aucune personne politiquement exposée au sens de l'article L. 561-18 du code monétaire et financier	<input type="text"/>
Nombre de CIF contrôlés ayant identifié plus de cinq personnes politiquement exposées	<input type="text"/>
Nombre de CIF contrôlés n'ayant pas procédé à une recherche d'opérations suspectes au cours de l'année	<input type="text"/>
Nombre de CIF contrôlés ayant détecté plus de trois opérations suspectes au cours de l'année	<input type="text"/>
Nombre de CIF contrôlés n'ayant pas recours à des tiers-introducteurs	<input type="text"/>
Nombre de CIF contrôlés ayant recours à plus de cinq tiers-introducteurs	<input type="text"/>
Nombre d'examens renforcés (de toute opération particulièrement complexe, ou d'un montant inhabituellement élevé, ou ne paraissant pas avoir de justification économique ou d'objet licite) effectués par les CIF ayant fait l'objet d'un contrôle sur place	<input type="text"/>

3.2. Suites réservées aux contrôles (hors contrôles délégués par l'AMF)

3.2.1. Nombre de contrôles clos

3.2.2. Durée moyenne des contrôles sur place

3.2.3. Manquements identifiés au cours des contrôles

Préciser, sur le nombre total d'adhérents contrôlés au cours de l'exercice de référence, le pourcentage d'adhérents ayant commis les manquements suivants :

3.2.3.1. Manquements relatifs aux règles de bonne conduite

Nature	Pourcentage	Suites réservées aux manquements	
			Nombre
Manquements aux règles relatives à l'entrée en relation avec le client (article 325-3 RGAMF*)		Radiations définitives	<input type="text"/>
		Suspensions temporaires	<input type="text"/>
		Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="text"/>
		Avertissements	<input type="text"/>
		Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="text"/>

Nature	Pourcentage	Suites réservées aux manquements	
			Nombre
Manquements aux règles relatives à la lettre de mission (article 325-4 RGAMF)		Radiations définitives	<input type="text"/>
		Suspensions temporaires	<input type="text"/>
		Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="text"/>
		Avertissements	<input type="text"/>
		Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="text"/>
Manquements aux règles relatives aux informations adressées par les CIF (article 325-5 RGAMF)		Radiations définitives	<input type="text"/>
		Suspensions temporaires	<input type="text"/>
		Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="text"/>
		Avertissements	<input type="text"/>
		Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="text"/>
Manquements aux règles relatives aux informations à indiquer dans les correspondances ou communications à caractère promotionnel (article 325-5-1 RGAMF)		Radiations définitives	<input type="text"/>
		Suspensions temporaires	<input type="text"/>
		Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="text"/>
		Avertissements	<input type="text"/>
		Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="text"/>
Manquements aux règles relatives aux rémunérations, commissions et avantages non monétaires (article 325-6 RGAMF)		Radiations définitives	<input type="text"/>
		Suspensions temporaires	<input type="text"/>
		Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="text"/>
		Avertissements	<input type="text"/>
		Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="text"/>
Manquements à l'obligation de s'enquérir des connaissances, de l'expérience en matière d'investissement et de la situation financière et des objectifs d'investissement des clients pour fournir un conseil adapté (article L. 541-8-1 4° du Code monétaire et financier)		Radiations définitives	<input type="text"/>
		Suspensions temporaires	<input type="text"/>
		Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="text"/>
		Avertissements	<input type="text"/>
		Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="text"/>
Manquements aux règles relatives au rapport écrit formalisant le conseil au client (article 325-7 RGAMF)		Radiations définitives	<input type="text"/>
		Suspensions temporaires	<input type="text"/>
		Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="text"/>
		Avertissements	<input type="text"/>
		Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="text"/>

Manquements aux règles relatives aux conflits d'intérêts (article 325-8 RGAMF)		Radiations définitives	<input type="text"/>
		Suspensions temporaires	<input type="text"/>
		Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="text"/>
		Avertissements	<input type="text"/>
		Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="text"/>
Manquements au devoir d'abstention (article 325-9 RGAMF)		Radiations définitives	<input type="text"/>
		Suspensions temporaires	<input type="text"/>
		Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="text"/>
		Avertissements	<input type="text"/>
		Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres (A préciser) <input type="text"/>		Radiations définitives	<input type="text"/>
		Suspensions temporaires	<input type="text"/>
		Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="text"/>
		Avertissements	<input type="text"/>
		Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="text"/>

3.2.3.2. Manquements relatifs aux règles d'organisation

Nature	Pourcentage	Suites réservées aux manquements	
			Nombre
Manquements à l'obligation de disposer de moyens techniques suffisants (article 325-10 RGAMF)		Radiations définitives	<input type="text"/>
		Suspensions temporaires	<input type="text"/>
		Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="text"/>
		Avertissements	<input type="text"/>
		Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="text"/>
Manquements à l'obligation de transférer à l'association la liste visée à l'article 325-10-1 du RGAMF		Radiations définitives	<input type="text"/>
		Suspensions temporaires	<input type="text"/>
		Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="text"/>
		Avertissements	<input type="text"/>
		Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="text"/>

Manquements à l'obligation de disposer d'outils d'archivage sécurisés (article 325-10 RGAMF)	Radiations définitives	<input type="checkbox"/>
	Suspensions temporaires	<input type="checkbox"/>
	Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="checkbox"/>
	Avertissements	<input type="checkbox"/>
	Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Manquements à l'obligation d'informer l'association des modifications ou événements mentionnés à l'article 325-11-1 du RGAMF (l'information n'a simplement pas été transmise ou n'a pas été transmise dans les délais prévus au même article)	Radiations définitives	<input type="checkbox"/>
	Suspensions temporaires	<input type="checkbox"/>
	Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="checkbox"/>
	Avertissements	<input type="checkbox"/>
	Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Manquements à la réglementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (article 325-12 RGAMF)	Radiations définitives	<input type="checkbox"/>
	Suspensions temporaires	<input type="checkbox"/>
	Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="checkbox"/>
	Avertissements	<input type="checkbox"/>
	Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Manquements aux règles relatives au traitement des réclamations (article 325-12-1 RGAMF)	Radiations définitives	<input type="checkbox"/>
	Suspensions temporaires	<input type="checkbox"/>
	Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="checkbox"/>
	Avertissements	<input type="checkbox"/>
	Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Manquements à l'obligation de formation (article 325-12-2 RGAMF)	Radiations définitives	<input type="checkbox"/>
	Suspensions temporaires	<input type="checkbox"/>
	Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="checkbox"/>
	Avertissements	<input type="checkbox"/>
	Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (à préciser) <input type="text"/>	Radiations définitives	<input type="checkbox"/>
	Suspensions temporaires	<input type="checkbox"/>
	Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="checkbox"/>
	Avertissements	<input type="checkbox"/>
	Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>

3.2.3.3. Manquements relatifs aux règles applicables aux CIF

Manquements aux règles relatives à la réception et transmission de parts ou actions d'OPC (article 325-13 RGAMF)		Radiations définitives	<input type="text"/>
		Suspensions temporaires	<input type="text"/>
		Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="text"/>
		Avertissements	<input type="text"/>
		Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="text"/>
Manquements aux règles relatives au contrat d'assurance couvrant le CIF contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle (article L. 541-3 du Code monétaire et financier)		Radiations définitives	<input type="text"/>
		Suspensions temporaires	<input type="text"/>
		Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="text"/>
		Avertissements	<input type="text"/>
		Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="text"/>
Manquements à l'interdiction pour le CIF de recevoir des instruments financiers de ses clients et aux restrictions relatives à la réception de fonds de ses clients (article L.514-6 du Code monétaire et financier)		Radiations définitives	<input type="text"/>
		Suspensions temporaires	<input type="text"/>
		Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="text"/>
		Avertissements	<input type="text"/>
		Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres (à préciser) <input type="text"/>		Radiations définitives	<input type="text"/>
		Suspensions temporaires	<input type="text"/>
		Demandes de régularisation à laquelle il est donné une suite positive	<input type="text"/>
		Avertissements	<input type="text"/>
		Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="text"/>

4. ARCHIVAGE

4.1. Nombre de documents archivés

4.2. Type de matériel utilisé

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'association peut indiquer toute information complémentaire qu'elle souhaite porter à l'attention de l'Autorité des marchés financiers :

PARTIE 2 - ANALYSE THEMATIQUE

[Problématique déterminée par l'AMF]